

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No: R-4289-2025

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel ;

**ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS
D'ÉNERGIE DU QUÉBEC (« ADEQ »)**
Intervenante

- ET -

**OPTION CONSOMMATEURS ET
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DES AUTOMOBILISTES (« OC-APA »)**
Intervenantes

MÉMOIRE D'OC-APA

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Contexte de la demande et portrait du secteur	4
I. Modèle de référence	6
3. Coûts d'exploitations	8
I. Analyse d'OC-APA.....	10
4. Recommandations d'OC-APA.....	14
Annexe	16

Liste de tableaux d'OC

Tableau OC-APA - 1 : Comparaison entre le montant retenu par la Régie à la suite du dossier de 2021 et la proposition de l'ADEQ fondée sur les coûts de 2025..... 8
Tableau OC-APA - 2 : Comparaison entre le montant retenu par la Régie à la suite du dossier de 2021 et la proposition de l'ADEQ fondée sur les coûts de 2025..... 9
Tableau OC - 3 : Postes de coûts d'exploitation présentant les plus fortes variations par région 10

Liste de figures d'OC

Figure OC-APA - 1 : Montant indexé selon l'inflation observée au Canada, par région, 2021-2025 13

Liste de tableaux dans l'Annexe

Tableau OC-APA - A1 : Écart entre les prix au détail hors taxes de l'essence ordinaire dans les autres régions canadiennes et au Québec, moyennes annuelles, en cents par litre' 16
Tableau OC-APA - A2 : Prix de l'essence ordinaire hors taxes coût carbone et redevance verte Montréal et Toronto 17
Tableau OC-APA - A3 : Proposition de l'ADEQ quant aux coûts d'exploitation par zone 18
Tableau OC-APA - A4 : Proposition de l'ADEQ quant aux coûts d'exploitation par zone, indexés à l'inflation 18
Tableau OC-APA - A5 : Comparaison par poste entre les coûts retenus dans la décision D-2022-017 et la proposition de l'ADEQ fondée sur les coûts de 2025' 19

1. Introduction

Le 21 janvier 2025, la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») a initié le processus d'audience publique visant à déterminer le montant, par litre, au titre des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel (le « **Montant** »)¹, conformément à l'article 59 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*² (la « **Loi** » ou la « **LRÉ** »). En vertu de cette disposition, la Régie peut amorcer le processus susmentionné de sa propre initiative ou à la demande du ministre.

Le 13 février 2025, la Régie a reçu les demandes d'intervention des personnes intéressées. Le 4 mars 2025, par sa décision D-2025-031, elle a reconnu trois intervenants, soit l'Association des distributeurs d'énergie du Québec (l'« **ADEQ** »), Costco Wholesale Canada Ltd. /Les Entrepôts Costco (« **Costco** ») et Option consommateurs, qui souhaitait intervenir conjointement avec l'Association pour la protection des automobilistes (« **OC-APA** »)³.

Dans la même décision, la Régie a fixé la tenue d'une rencontre préparatoire au 25 mars 2025 et a exclu du présent dossier la notion de rabais à la rampe de chargement. La Régie a également annoncé qu'elle ne remettrait pas en question le choix des trois régions ainsi que leurs délimitations. Le 24 mars 2025, Costco a informé la Régie qu'elle mettait fin à son intervention au présent dossier⁴.

Dans sa décision D-2025-046, la Régie a ensuite encadré les sujets retenus, notamment la révision des caractéristiques du modèle de référence d'une essencerie ainsi que l'analyse des coûts d'exploitation qui y sont associés⁵. Dans sa lettre procédurale du 28 janvier 2026⁶, la Régie a fourni un nouveau calendrier de traitement du dossier, lequel a été modifié de nouveau le 16 mars 2026⁷.

Les recommandations présentées dans les sections suivantes du présent mémoire reposent sur les informations présentées par l'ADEQ en date du 5 mai 2026. En effet, OC-APA et la Régie

¹ Pièce A-0008, p. 12 et 13.

² RLRQ, c. R-6.01.

³ Décision D-2025-031.

⁴ Pièce C-Costco-0003.

⁵ Décision D-2025-046, par. 12.

⁶ A-0016.

⁷ A-0019.

considèrent que le rôle de l'ADEQ s'apparente à celui d'un demandeur⁸. Si de nouvelles informations devenaient disponibles, OC-APA se réservent le droit d'ajuster ou de compléter leurs observations en conséquence. Afin d'alléger le texte, le masculin est employé à titre générique et ne présume d'aucune appartenance de genre.

2. Contexte de la demande et portrait du secteur

Avant le présent dossier, la Régie s'est déjà prononcée à plusieurs reprises sur le montant des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel. Dans ses décisions D-99-133, D-2000-141, D-2003-126, D-2006-112 et D-2010-025, la Régie a fixé ou reconduit à 3 cents le litre le montant des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel au Québec. En 2012, la Régie a entrepris un nouvel examen des coûts d'exploitation d'un détaillant efficace. Au terme de cet exercice, elle a modifié ce montant pour le fixer à 3,5 cents le litre⁹.

Dans sa décision D-2022-017, la Régie a retenu une approche différenciée selon les régions. Elle a alors fixé le montant au titre des coûts d'exploitation à 4,4 cents le litre pour la région 1, à 4,7 cents le litre pour la région 2 et à 5,5 cents le litre pour la région 3¹⁰. À titre de rappel, ces trois zones correspondent respectivement :

- à la zone 1, soit la région de Montréal (CMM), caractérisée notamment par une densité de population plus élevée et des volumes de vente moyens plus importants ;
- à la zone 2, soit le Québec central, qui regroupe notamment des régions situées près des grandes villes ou disposant d'un bassin de population permettant des volumes de vente relativement importants ;
- à la zone 3, soit les régions éloignées, généralement caractérisées par un vaste territoire, une plus faible densité de population et des volumes de vente plus faibles.

⁸ Décision D-2025-046, par. 19-20.

⁹ Dossier R-3852-2013, décision D-2013-087.

¹⁰ Dossier R-4141-2020, décision D-2022-017.

Dans ce contexte, l'ADEQ affirme ne pas partager certaines conclusions retenues par la Régie dans les dossiers précédents. Elle soutient notamment que la Régie exclut du calcul des coûts d'exploitation les coûts liés aux pertes d'inventaire et aux vols, tout en reconnaissant que le régulateur inclut déjà presque l'ensemble des coûts liés à l'exploitation¹¹. Par ailleurs, l'ADEQ indique qu'il est impératif de revoir l'ensemble des coûts en tenant compte des régions issues de la segmentation du marché. Elle invoque principalement l'inflation, le contexte postpandémique et la transition énergétique au soutien de cette demande de révision, en plus d'insister sur les coûts liés aux pertes d'inventaire et aux vols¹².

L'ADEQ soutient également que la rationalisation du marché souhaitée par la Régie dans les dossiers antérieurs a été atteinte¹³. À cet égard, elle souligne que le nombre de postes d'essence au Québec est passé de 5 059 en 1997 à 2 671 en 2024, et qu'il a diminué de 3,9 % entre 2022 et 2024¹⁴. Elle rappelle que, lors de la dernière audience, elle avait fait valoir que le Québec comptait désormais moins de postes d'essence par habitant que les États-Unis¹⁵.

Selon l'ADEQ, ce contexte commande dorénavant une certaine vigilance afin d'assurer qu'un nombre suffisant de postes d'essence puissent répondre aux besoins des automobilistes québécois sur l'ensemble du territoire, notamment en prévenant les guerres de prix prédatrices¹⁶. L'intervenante affirme qu'une rationalisation excessive pourrait éliminer des concurrents, notamment dans les localités à plus faible densité et celles près de villes-centre ou dans les régions éloignées¹⁷.

Dans son plus récent recensement des essenceries en opération au Québec, la Régie relève elle-même plusieurs éléments susceptibles d'alimenter le présent examen. Elle constate notamment que la diminution du nombre d'essenceries se poursuit et semble s'accélérer, particulièrement dans les régions éloignées, alors que les ventes annuelles moyennes par essencerie ont

¹¹ C-ADEQ-0008, p. 4-5.

¹² C-ADEQ-0008, p. 5.

¹³ C-ADEQ-0008, p. 6.

¹⁴ Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel, Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2024*, p. 3.

¹⁵ C-ADEQ-0008, p. 6.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ C-ADEQ-0013, p. 2, réponse à la questions 1.1.1.

augmenté entre 2022 et 2024¹⁸ ¹⁹. Elle souligne également que, bien que le modèle de référence de l'essencerie libre-service jumelée à un dépanneur demeure le plus répandu au Québec, il pourrait être opportun, dans un prochain dossier, d'évaluer si l'objectif de gains en efficacité de 30 % demeure réaliste à long terme²⁰.

L'ADEQ présente l'évolution de l'écart entre les prix de l'essence ordinaire observés au Québec et ceux observés dans d'autres marchés canadiens, notamment entre Montréal et Toronto ainsi que dans les provinces de l'Ouest, de l'Ontario et de l'Atlantique. Ces données, reproduites aux tableaux OC-APA - A1 et OC-APA - A2, portent sur les prix hors taxes, coût carbone et redevance verte. Les données semblent indiquer que les écarts de prix se sont accentués au cours des dernières années. L'ADEQ fait valoir que la rationalisation plus avancée de certains marchés, notamment celui de Toronto, ne s'est pas traduite par des prix durablement plus avantageux pour les consommateurs par rapport au marché montréalais²¹. L'ADEQ remet ainsi en question l'idée selon laquelle une rationalisation accrue du marché constituerait, en soi, un facteur assurant des prix plus bas pour les consommateurs québécois²².

I. Modèle de référence

Le *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel* confirme que le modèle d'essencerie de référence, tel qu'il a été retenu par la Régie, reste le modèle le plus répandu au Québec. En effet, les « essencerie libre-service jumelée à un dépanneur » représentent 77,9 % des essenceries en opération au Québec et 79,1 % des volumes de carburant vendus au Québec, avec un volume annuel de vente moyen de 3,20 ML²³. À partir des données du recensement, l'ADEQ a calculé les volumes associés au modèle de référence pour chacune des zones retenues par la Régie²⁴ :

¹⁸ Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel, Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2024*, p. 44, par. 79-80.

¹⁹ Selon OC-APA, cette situation découle davantage de la fermeture d'essenceries, qui redirige les consommateurs vers un nombre plus restreint de points de vente, que d'une véritable rationalisation du marché.

²⁰ Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel, Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2024*, p. 44, par. 82.

²¹ C-ADEQ-0013, p. 3, réponse à la question 1.2.

²² Ibid.

²³ Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel, Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2024*, p. 5.

²⁴ C-ADEQ-0008, p. 10..

- Zone 1, région de Montréal (« CMM ») : un poste d'essence libre-service jumelé à un dépanneur d'un volume annuel de 4,02 ML, doté notamment de trois distributrices, de deux réservoirs en fibre de verre à double paroi, d'une marquise de 24 x 80 pieds et de deux caisses avec contrôle des distributrices ;

- Zone 2, Québec central : un poste d'essence libre-service jumelé à un dépanneur d'un volume annuel de 3,15 ML, doté notamment de deux distributrices, de deux réservoirs en fibre de verre à double paroi, d'une marquise de 24 x 50 pieds et de deux caisses avec contrôle des distributrices ;

- Zone 3, régions éloignées : un poste d'essence libre-service jumelé à un dépanneur d'un volume annuel de 2,05 ML, doté notamment de deux distributrices, d'un réservoir en fibre de verre à double paroi, d'une marquise de 24 x 32 pieds et d'une caisse avec contrôle des distributrices.

Même si la Régie ne souhaite pas revoir la délimitation des zones, l'ADEQ continue de mettre l'accent sur les différences régionales qui caractérisent le marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel. Elle insiste notamment sur les écarts de volumes de vente, la densité de population, les économies d'échelle plus limitées dans certains marchés et les coûts plus élevés associés à certaines réalités territoriales.

Cette approche se reflète également dans la manière dont l'ADEQ présente les coûts à inclure dans l'évaluation du Montant. Au-delà des paramètres du modèle de référence, elle insiste sur plusieurs postes de coûts qu'elle estime devrait être reconnus dans les coûts d'exploitation, notamment les pertes d'inventaire et les vols. L'ADEQ situe aussi sa demande dans un contexte de transition énergétique, exerçant notamment une pression sur les volumes de vente d'essence et de carburant diesel à long terme²⁵. Selon elle, cette évolution pourrait rendre certains coûts fixes ou investissements plus difficiles à absorber, particulièrement dans les marchés où les volumes sont plus faibles ou les possibilités d'économies d'échelle plus limitées.

²⁵ C-ADEQ-0008, p. 8-9.

3. Coûts d'exploitations

Les tableaux OC-APA - A3 et OC-APA - A4 (en annexe) présentent la mise à jour proposée par l'ADEQ des éléments de coûts d'exploitation, incluant les composantes retenues et leurs valeurs respectives, en tenant compte des zones déterminées et des modèles de postes d'essence qui y sont associés. Selon les réponses de l'ADEQ à la DDR no 1 d'OC-APA, les coûts ont été établis en fonction de l'année 2025, puis révisés au début de 2026²⁶. Afin de mieux apprécier l'ampleur de la hausse demandée par l'ADEQ, les tableaux OC-APA - 1 et OC-APA - 2 présentent l'écart entre le montant retenu par la Régie en 2021²⁷ et la proposition de l'ADEQ dans le cadre du présent dossier, avant et après l'indexation proposée.

Tableau OC-APA - 1 : Comparaison entre le montant retenu par la Régie à la suite du dossier de 2021 et la proposition de l'ADEQ fondée sur les coûts de 2025 (avant indexation)

	Région 1	Région 2	Région 3
Variation des coûts d'exploitation – 2021-2025 (\$)	123 561 \$	101 682 \$	79 409 \$
Variation des coûts d'exploitation – 2021-2025 (%)	54,7 %	57,5 %	60,4 %
Variation annuelle moyenne des coûts d'exploitation – 2021-2025 (%)	11,5 %	12,0 %	12,5 %
Variation des volumes du modèle de référence par région (ML)	-1,08 ML	-0,65 ML	-0,35 ML
Variation du volume sur la période (%)	-21,2 %	-17,1 %	-14,6 %
Variation annuelle moyenne du volume (%)	-5,8 %	-4,6 %	-3,9 %
Variation du Montant (¢/litre)	4,29 ¢/litre	4,14 ¢/litre	4,79 ¢/litre
Variation du Montant sur la période (%)	97,5 %	88,1 %	87,1 %
Variation annuelle moyenne du Montant (%)	18,5 %	17,1 %	17,0 %

²⁶ C-ADEQ-0013, p. 7, réponse à la question 3.2.

²⁷ Dossier R-4141-2020, décision D-2022-017, p. 91, Tableau 36.

Tableau OC-APA - 2 : Comparaison entre le montant retenu par la Régie à la suite du dossier de 2021 et la proposition de l'ADEQ fondée sur les coûts de 2025 (après indexation)

	Région 1	Région 2	Région 3
Variation des coûts d'exploitation – 2021-2025 (\$)	131 837 \$	108 297 \$	84 589 \$
Variation des coûts d'exploitation – 2021-2025 (%)	58,4 %	61,2 %	64,3 %
Variation annuelle moyenne des coûts d'exploitation – 2021-2025 (%)	12,2 %	12,7 %	13,2 %
Variation des volumes du modèle de référence par région (ML)	-1,08 ML	-0,65 ML	-0,35 ML
Variation du volume sur la période (%)	-21,2 %	-17,1 %	-14,6 %
Variation moyenne annuelle du volume (%)	-5,8 %	-4,6 %	-3,9 %
Variation du Montant (¢/litre)	4,50 ¢/litre	4,35 ¢/litre	5,04 ¢/litre
Variation du Montant sur la période (%)	102,3 %	92,6 %	91,6 %
Variation annuelle du Montant (%)	19,3 %	17,8 %	17,7 %

Les lignes en gras, représentant les variations annuelles moyennes des variables, font référence au taux de croissance annuel composé entre 2021 et 2025. Aux fins du calcul du taux d'indexation, l'ADEQ indique avoir utilisé la cible d'inflation de 2 % de la Banque du Canada, composée sur trois ans, soit 6,1208 %, puis divisée par deux afin d'obtenir un taux de 3,0604 % applicable à l'ensemble de la période²⁸. Elle précise avoir retenu l'inflation générale, plutôt que des indicateurs propres aux salaires ou aux avantages sociaux, par cohérence avec les dossiers précédents et par souci de simplification des calculs²⁹.

La variation détaillée des coûts par poste, avant indexation et par région, se trouve au tableau OC-APA - A5 de l'Annexe du présent mémoire. En excluant les pertes d'inventaire, qui constituent un nouveau poste dans la proposition de l'ADEQ, les plus fortes hausses concernent principalement les frais de financement, l'amortissement des équipements ainsi que le déneigement et l'entretien paysager, tel qu'indiqué dans le Tableau C-OC-APA-3 :

²⁸ C-ADEQ-0013, p. 7, réponse à la question 3.3.

²⁹ C-ADEQ-0013, p. 8, réponse à la question 3.4.

Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel
Mémoire d'OC-APA

Tableau OC-APA - 3 : Postes de coûts d'exploitation présentant les plus fortes variations par région

Région	1er poste	2e poste	3e poste
Région 1	Frais de financement : 206,9 %	Amortissement des équipements : 66,4 %	Déneigement et entretien paysager : 56,9 %
Région 2	Frais de financement : 190,0 %	Amortissement des équipements : 75,2 %	Déneigement et entretien paysager : 73,1 %
Région 3	Frais de financement : 246,5 %	Amortissement des équipements : 83,5 %	Déneigement et entretien paysager : 80,0 %

L'ADEQ soutient que les immobilisations, le terrain et les équipements pétroliers constituent des investissements à long terme qui impliquent normalement le recours au crédit. Elle considère donc que les intérêts liés au financement doivent être reconnus comme un coût réel assumé par le détaillant, puisqu'ils correspondent au coût d'utilisation des sommes empruntées³⁰. Quant à l'amortissement, l'ADEQ fonde ces coûts sur l'expérience des membres de son comité des affaires économiques et justifie notamment la hausse de ce poste par l'augmentation importante des coûts de construction et de remplacement des équipements au cours des dernières années³¹. Pour le poste relatif au déneigement et à l'entretien paysager, l'ADEQ indique que l'estimation découle de l'expérience des membres de son comité opérant dans les différentes zones³².

I. Analyse d'OC-APA

Dans le cadre de cet exercice, le premier élément à examiner est le modèle de référence retenu pour représenter une essencerie efficace au Québec. À cet égard, OC-APA partagent le constat selon lequel le modèle actuellement retenu, soit celui de l'essencerie libre-service jumelée à un dépanneur, demeure le plus représentatif du marché québécois. Ce modèle occupe encore une place prépondérante dans les trois zones retenues aux fins de l'établissement des coûts d'exploitation. Il demeure donc approprié de s'y référer pour évaluer les coûts que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel.

³⁰ C-ADEQ-0008, p. 20.

³¹ C-ADEQ-0008, p. 18.

³² C-ADEQ-0008, p. 22.

L'évolution du parc de véhicules électriques constitue néanmoins un facteur méritant attention. Selon les dernières statistiques SAAQ-AVÉQ, on constate un ralentissement marqué de la progression des nouveaux VÉ en 2025, avec une hausse annuelle de 17,09 %, soit la plus faible progression relative depuis 2014³³. De plus, les VÉ ne représentaient encore que 5,96 % de l'ensemble du parc automobile du Québec au 31 décembre 2025. Ce constat invite à la prudence avant de conclure que l'électrification du parc automobile justifierait, à ce stade, une modification du modèle de référence. À plus court et moyen terme, d'autres facteurs, dont la diminution du télétravail, peuvent exercer une incidence plus importante sur les volumes de carburant vendus.

Cette évolution s'inscrit aussi dans un contexte où le marché des véhicules électriques demeure sensible aux changements de politiques publiques. Le programme provincial Roulez vert a été suspendu temporairement du 1er février au 31 mars 2025, puis ses montants d'aide financière ont été réduits progressivement, avec la fin prévue du programme le 31 décembre 2026³⁴. L'AVÉQ rapportait également que plusieurs organisations de l'industrie automobile demandaient au gouvernement du Québec de suspendre temporairement la norme québécoise sur les véhicules zéro émission³⁵, ce qui témoigne d'une certaine incertitude quant à l'évolution du cadre réglementaire applicable au secteur des VÉ.

Par ailleurs, bien que le nombre de bornes de recharge offertes en essencerie ait doublé entre 2022 et 2024, cette évolution ne semble pas encore remettre en cause la représentativité du modèle actuel³⁶. En effet, le nombre d'essenceries offrant des bornes de recharge aurait diminué au Québec³⁷. De plus, seules 112 essenceries offrent ce service, soit 4,2% des essenceries québécoises, ce qui est largement minoritaire³⁸. Pour ces motifs, OC-APA considère que le modèle actuellement retenu demeure conforme aux réalités du marché québécois. Elles recommandent donc à la Régie de reconduire le modèle de l'essencerie libre-service jumelée à un dépanneur aux fins du présent dossier.

³³ Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ), « Statistiques SAAQ-AVÉQ sur l'électromobilité au Québec », 31 décembre 2025. Disponible [ici](#).

³⁴ Gouvernement du Québec, « À propos du programme Roulez vert », Québec.ca, dernière modification le 19 mars 2026,

³⁵ Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ), « La norme VZE québécoise sous pression de l'industrie auto », 30 avril 2026.

³⁶ Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel, Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2024*, p. 30, tableau C : Offre.

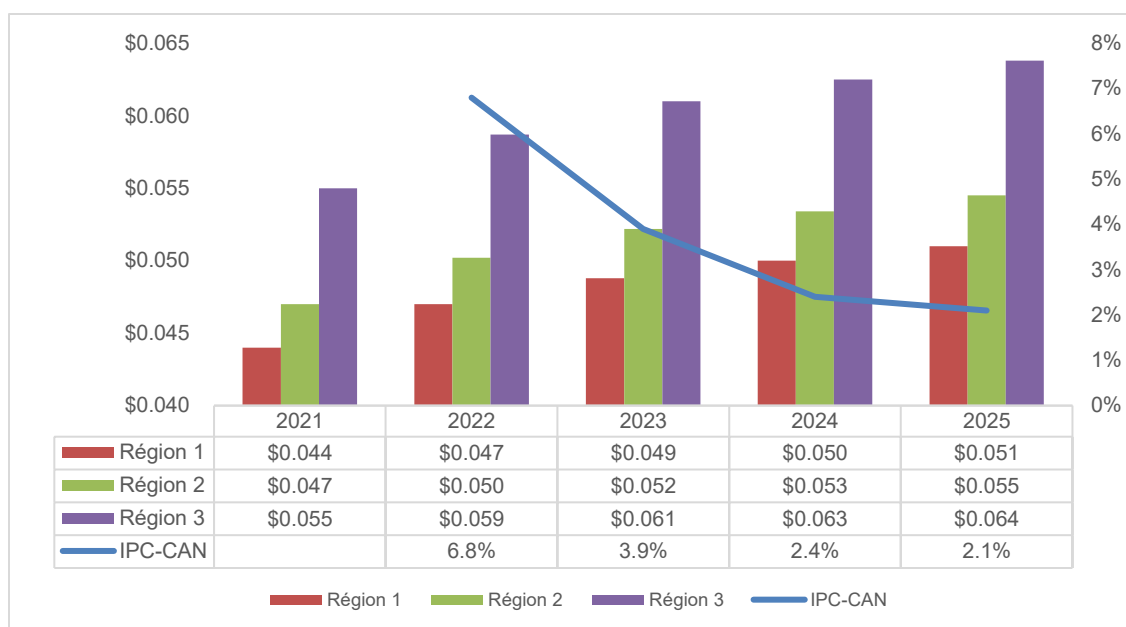
³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

Quant à la détermination des coûts d'exploitation et des éléments qui composent le Montant, OC-APA constatent une hausse marquée du coût total proposé par l'ADEQ. Comme l'illustre le tableau OC-APA – 3 ci-dessus, les frais de financement, l'amortissement des équipements ainsi que le déneigement et l'entretien paysager affichent les hausses les plus importantes dans chacune des trois régions. Ces variations traduisent une pression réelle sur certains coûts d'exploitation, mais elles soulèvent également la question de savoir si l'ensemble des montants proposés doit être retenu aux fins de la détermination du Montant.

La Figure OC-APA-1 ci-dessous permet de comparer la proposition de l'ADEQ avec une indexation du Montant retenu dans la décision D-2022-017 à l'inflation observée entre 2021 et 2025. Nous constatons que la proposition actuelle dépasse sensiblement une évolution qui serait uniquement attribuable à l'inflation générale. Cela ne signifie pas que les hausses proposées seraient nécessairement injustifiées, mais elles doivent être appréciées poste par poste, notamment afin de déterminer si elles reflètent des coûts nécessaires à l'exploitation efficace d'une essencerie et si elles demeurent compatibles avec l'objectif de protection des consommateurs contre les guerres de prix.

Figure OC-APA - 1 : Montant indexé selon l'inflation observée au Canada, par région, 2021-2025³⁹



OC-APA reconnaissent que les dernières années ont été marquées par plusieurs bouleversements susceptibles d'avoir exercé une pression à la hausse sur les coûts d'exploitation des essenceries. L'ADEQ fait notamment état de l'augmentation des coûts de construction et de remplacement des équipements, du recours au financement pour les investissements de long terme, des changements réglementaires liés aux carburants ainsi que de l'évolution des conditions de marché. Ces éléments peuvent expliquer, en partie, la progression de certains postes.

Toutefois, l'ampleur des hausses proposées demeure significative. À cet égard, OC-APA estiment qu'il importe de distinguer les coûts nécessaires à l'exploitation efficace d'une essencerie des coûts dont l'inclusion pourrait dépasser l'objet propre de l'exercice prévu à l'article 59 de la LRÉ. Le Montant vise à refléter les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel, dans une perspective de maintien d'une concurrence saine et de prévention de situations de prix excessivement bas. Il ne devrait donc pas nécessairement conduire à l'inclusion automatique de tous les postes proposés, particulièrement lorsque certains d'entre eux

³⁹ Les données de l'inflation proviennent de Statistique Canada, « Tableau 18-10-0005-01, Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé ».

soulèvent une question quant à leur lien direct avec l'exploitation efficace du service pétrolier ou avec l'objectif poursuivi par le Montant. OC-APA entendent donc examiner la pertinence de maintenir certains postes dans le calcul du Montant avant d'émettre des commentaires plus précis à leur sujet.

OC-APA formulent également des réserves quant à l'indexation proposée par l'ADEQ. Dans sa décision D-2022-017, la Régie avait privilégié une fixation du Montant fondée sur les données disponibles au dossier, plutôt que sur une projection additionnelle de l'inflation future. Cette approche demeure pertinente dans le présent dossier. Le processus vise à fixer un montant à partir de la preuve produite et des coûts documentés, et non à anticiper de manière générale l'évolution future des coûts.

Même si la Régie devait se satisfaire des explications fournies par l'ADEQ quant à certains postes, OC-APA partagent l'opinion du régulateur que la fixation des coûts d'exploitation se fait sur la base des données réelles de la dernière année et pour une période donnée et non sur la base de prévisions⁴⁰. OC-APA recommandent de retenir les données du tableau 3 de la pièce C-ADEQ-0008, plutôt que celles du tableau 4 (qui incluent une indexation additionnelle à l'inflation projetée)⁴¹.

4. Recommandations d'OC-APA

Pour ces motifs et sur la base des informations présentement disponibles, OC-APA recommandent, à ce stade, à la Régie de :

- reconduire le modèle de référence actuellement retenu, soit celui de *l'essencerie libre-service jumelée à un dépanneur*, aux fins de la détermination du Montant applicable aux coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel ;

⁴⁰ Dossier R-4141-2020, p. 94, par. 349-350.

⁴¹ Les tableaux 3 et 4 de la pièce C-ADEQ-0008 sont reproduits en annexe.

- rejeter l'indexation proposée par l'ADEQ, et d'utiliser les coûts documentés au tableau 3 de la pièce C-ADEQ-0008.

Le tout respectueusement soumis.

**Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un
détaillant en essence ou en carburant diesel**
Mémoire d'OC-APA

Annexe

Tableau OC-APA - A1 : Écart entre les prix au détail hors taxes de l'essence ordinaire dans les autres régions canadiennes et au Québec, moyennes annuelles, en cents par litre^{42, 43}

Année	Province de l'Ouest	Ontario	Provinces de l'Atlantique
1999	0,2	0,5	2,4
2000	0,9	1,0	3,6
2001	2,9	0,1	3,6
2002	4,8	2,0	3,8
2003	3,0	1,8	2,9
2004	3,0	0,4	3,0
2005	3,3	1,2	2,9
2006	5,2	-0,1	3,5
2007	6,7	0,5	3,2
2008	7,6	2,2	2,6
2009	5,8	2,2	1,6
2010	4,2	1,9	2,2
2011	2,8	1,1	1,4
2012	0,3	-0,4	2,5
2013	1,4	0,8	2,0
2014	2,3	1,8	3,2
2015	8,1	4,2	3,6
2016	8,9	6,2	4,4
2017	9,5	4,3	3,3
2018	13,0	5,2	1,8
2019	13,0	3,8	3,1
2020	11,1	2,6	2,0
2021	13,4	2,2	6,6
2022	14,9	0,4	6,5
2023	12,7	-0,1	7,3
2024	8,4	1,4	4,3
2025	12,6	3,5	6,9

La redevance verte est soustraite du 1er avril 2007 à décembre 2014.

La quote-part est soustraite à compter du 1er avril 2007.

Les frais du SPEDE sont soustraits à compter de janvier 2015 au Québec.

Les frais du SPEDE sont soustraits de janvier 2017 à octobre 2018 en Ontario.

⁴² L'écart correspond au prix de la région comparée moins le prix du Québec. Une valeur positive indique donc un prix plus élevé qu'au Québec.

⁴³ Les données proviennent de la pièce C-ADEQ-0013, p. 3-4, Tableaux 26 et 27.

Tableau OC-APA - A2 : Prix de l'essence ordinaire hors taxes coût carbone et redevance verte Montréal et Toronto⁴⁴

Années	Toronto	Montréal	Écart Toronto-Montréal
1999	28,7	27,7	0,9
2000	41,5	40,4	1,1
2001	37,7	37,0	0,7
2002	38,2	35,4	2,8
2003	42,5	40,0	2,5
2004	48,5	48,0	0,5
2005	59,3	57,5	1,8
2006	63,6	62,0	1,6
2007	67,5	65,9	1,6
2008	80,1	77,0	3,0
2009	62,4	59,4	3,0
2010	85,0	83,7	1,4
2011	85,0	83,6	1,4
2012	87,4	87,1	0,4
2013	88,5	87,0	1,5
2014	88,8	86,4	2,4
2015	69,7	64,8	4,9
2016	64,9	57,8	7,1
2017	71,5	67,0	4,5
2018	84,0	78,0	6,0
2019	75,9	71,9	4,0
2020	57,7	54,9	2,8
2021	83,5	80,8	2,8
2022	116,6	114,9	1,7
2023	104,4	102,7	1,7
2024	102,6	100,5	2,1
2025	100,5	96,6	3,9

La redevance verte est soustraite du 1er avril 2007 à décembre 2014.

La quote-part est soustraite à compter du 1er avril 2007.

Les frais du SPEDE sont soustraits à compter de janvier 2015 au Québec.

Les frais du SPEDE sont soustraits de janvier 2017 à octobre 2018 en Ontario.

⁴⁴ Les données proviennent de la pièce C-ADEQ-0008, p. 7, Tableau 1.

Tableau OC-APA - A3 : Proposition de l'ADEQ quant aux coûts d'exploitation par zone⁴⁵

Éléments des coûts d'exploitation	Coûts en 2026					
	Zone 1: CMM		Zone 2: Québec central		Zone 3: régions éloignées	
	4 020 000		3 150 000		2 050 000	
Volumes moyens (litres)	\$	c/litre	\$	c/litre	\$	c/litre
Salaires	84 075	2,09	65 991	2,09	52 351	2,55
Avantages sociaux	14 110	0,35	11 068	0,35	8 776	0,43
Uniformes	416	0,01	374	0,01	291	0,01
Amortissement des équipements	53 167	1,32	45 700	1,45	39 933	1,95
Frais de financement	52 125	1,30	39 165	1,24	28 095	1,37
Taxes relatives aux équipements pétroliers	22 500	0,56	15 000	0,48	7 500	0,37
Permis	834	0,02	778	0,02	694	0,03
Électricité et chauffage	7 700	0,19	6 500	0,21	5 300	0,26
Déneigement et entretien paysager	5 100	0,13	4 500	0,14	3 600	0,18
Entretien et réparation	9 422	0,23	8 465	0,27	7 255	0,35
Télécommunication et terminal de point de vente	2 352	0,06	2 352	0,07	2 352	0,11
Fournitures de bureau et sanitaires	3 188	0,08	2 398	0,08	1 733	0,08
Frais bancaires	2 000	0,05	1 500	0,05	1 250	0,06
Assurances	6 300	0,16	6 000	0,19	5 000	0,24
Honoraires professionnels	1 900	0,05	1 900	0,06	1 700	0,08
Frais de garantie bancaire	875	0,02	875	0,03	875	0,04
Publicité	4 020	0,10	3 150	0,10	2 050	0,10
Coûts environnementaux	367	0,01	450	0,01	533	0,03
Sous-total	270 450	6,73	216 166	6,86	169 288	8,26
Coûts influencés par le prix du carburant						
Cartes de crédit	63 865	1,59	50 730	1,61	34 046	1,66
Pertes d'inventaire	15 106	0,38	11 652	0,37	7 611	0,37
Sous-total	78 971	1,96	62 382	1,98	41 657	2,03
TOTAL	349 420	8,69	278 548	8,84	210 945	10,29

Tableau OC-APA - A4 : Proposition de l'ADEQ quant aux coûts d'exploitation par zone, indexés à l'inflation⁴⁶

Éléments des coûts d'exploitation	Coûts 2026 (avec inflation projetée sur 3 ans - 3,06%)					
	Zone 1: CMM		Zone 2: Québec central		Zone 3: régions éloignées	
	4 020 000		3 150 000		2 050 000	
Volumes moyens (litres)	\$	c/litre	\$	c/litre	\$	c/litre
Salaires	86 647	2,16	68 011	2,16	53 953	2,63
Avantages sociaux	14 542	0,36	11 407	0,36	9 045	0,44
Uniformes	429	0,01	386	0,01	300	0,01
Amortissement des équipements	54 794	1,36	47 098	1,50	41 155	2,01
Frais de financement	53 720	1,34	40 363	1,28	28 955	1,41
Taxes relatives aux équipements pétroliers	23 189	0,58	15 459	0,49	7 730	0,38
Permis	859	0,02	802	0,03	715	0,03
Électricité et chauffage	7 936	0,20	6 699	0,21	5 462	0,27
Déneigement et entretien paysager	5 256	0,13	4 638	0,15	3 710	0,18
Entretien et réparation	9 710	0,24	8 724	0,28	7 477	0,36
Télécommunication et terminal de point de vente	2 424	0,06	2 424	0,08	2 424	0,12
Fournitures de bureau et sanitaires	3 285	0,08	2 471	0,08	1 786	0,09
Frais bancaires	2 061	0,05	1 546	0,05	1 288	0,06
Assurances	6 493	0,16	6 184	0,20	5 153	0,25
Honoraires professionnels	1 958	0,05	1 958	0,06	1 752	0,09
Frais de garantie bancaire	902	0,02	902	0,03	902	0,04
Publicité	4 143	0,10	3 246	0,10	2 113	0,10
Coûts environnementaux	378	0,01	464	0,01	550	0,03
Sous-total	278 725	6,93	222 781	7,07	174 468	8,51
Coûts influencés par le prix du carburant						
Cartes de crédit	63 865	1,59	50 730	1,61	34 046	1,66
Pertes d'inventaire	15 106	0,38	11 652	0,37	7 611	0,37
Sous-total	78 971	1,96	62 832	1,98	41 657	2,03
TOTAL	357 696	8,90	285 163	9,05	216 125	10,54

⁴⁵ C-ADEQ-0008, p. 13, Tableau 3.

⁴⁶ C-ADEQ-0008, p. 14, Tableau 4.

Tableau OC-APA - A5 : Comparaison par poste entre les coûts retenus dans la décision D-2022-017 et la proposition de l'ADEQ fondée sur les coûts de 2025^{47,48}

Poste	Décision D-2022-017	Proposition ADEQ 2025	Écart	Variation (%)
Région 1, CMM				
Salaires	68 593 \$	84 075 \$	15 482 \$	22,6 %
Avantages sociaux	11 374 \$	14 110 \$	2 736 \$	24,1 %
Uniformes	595 \$	416 \$	-179 \$	-30,1 %
Amortissement des équipements	31 947 \$	53 167 \$	21 220 \$	66,4 %
Frais de financement	16 985 \$	52 125 \$	35 140 \$	206,9 %
Taxes relatives aux équipements pétroliers	17 500 \$	22 500 \$	5 000 \$	28,6 %
Permis	752 \$	834 \$	82 \$	10,9 %
Électricité et chauffage	6 500 \$	7 700 \$	1 200 \$	18,5 %
Déneigement et entretien paysager	3 250 \$	5 100 \$	1 850 \$	56,9 %
Entretien et réparations	7 761 \$	9 422 \$	1 661 \$	21,4 %
Télécommunications et terminal de point de vente	2 160 \$	2 352 \$	192 \$	8,9 %
Fournitures de bureau et sanitaires	2 750 \$	3 188 \$	438 \$	15,9 %
Frais bancaires	2 000 \$	2 000 \$	0 \$	0,0 %
Assurances	5 500 \$	6 300 \$	800 \$	14,5 %
Honoraires professionnels	1 650 \$	1 900 \$	250 \$	15,2 %
Frais de garantie bancaire	700 \$	875 \$	175 \$	25,0 %
Publicité	4 080 \$	4 020 \$	-60 \$	-1,5 %
Coûts environnementaux	334 \$	367 \$	33 \$	9,9 %
Frais de cartes de débit et de crédit	41 428 \$	63 865 \$	22 437 \$	54,2 %
Pertes d'inventaire	s.o.	15 106 \$	15 106 \$	s.o.
Région 2, Québec central				
Salaires	53 430 \$	65 991 \$	12 561 \$	23,5 %
Avantages sociaux	8 860 \$	11 068 \$	2 208 \$	24,9 %
Uniformes	521 \$	374 \$	-147 \$	-28,2 %
Amortissement des équipements	26 080 \$	45 700 \$	19 620 \$	75,2 %
Frais de financement	13 503 \$	39 165 \$	25 662 \$	190,0 %
Taxes relatives aux équipements pétroliers	12 500 \$	15 000 \$	2 500 \$	20,0 %

⁴⁷ C-ADEQ-0008, p. 13, Tableau 3.

⁴⁸ Dossier R-4141-2020, décision D-2022-017, p. 91, Tableau 36.

No. de dossier : R-4289-2025

**Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un
détaillant en essence ou en carburant diesel**

Mémoire d'OC-APA

Poste	Décision D-2022-017	Proposition ADEQ 2025	Écart	Variation (%)
Permis	627 \$	778 \$	151 \$	24,1 %
Électricité et chauffage	5 500 \$	6 500 \$	1 000 \$	18,2 %
Déneigement et entretien paysager	2 600 \$	4 500 \$	1 900 \$	73,1 %
Entretien et réparations	6 863 \$	8 465 \$	1 602 \$	23,3 %
Télécommunications et terminal de point de vente	2 160 \$	2 352 \$	192 \$	8,9 %
Fournitures de bureau et sanitaires	2 066 \$	2 398 \$	332 \$	16,1 %
Frais bancaires	1 500 \$	1 500 \$	0 \$	0,0 %
Assurances	5 200 \$	6 000 \$	800 \$	15,4 %
Honoraires professionnels	1 650 \$	1 900 \$	250 \$	15,2 %
Frais de garantie bancaire	700 \$	875 \$	175 \$	25,0 %
Publicité	3 040 \$	3 150 \$	110 \$	3,6 %
Coûts environnementaux	417 \$	450 \$	33 \$	7,9 %
Frais de cartes de débit et de crédit	29 650 \$	50 730 \$	21 080 \$	71,1 %
Pertes d'inventaire	s.o.	11 652 \$	11 652 \$	s.o.
Région 3, régions éloignées				
Salaires	43 040 \$	52 351 \$	9 311 \$	21,6 %
Avantages sociaux	7 137 \$	8 776 \$	1 639 \$	23,0 %
Uniformes	372 \$	291 \$	-81 \$	-21,8 %
Amortissement des équipements	21 757 \$	39 933 \$	18 176 \$	83,5 %
Frais de financement	8 109 \$	28 095 \$	19 986 \$	246,5 %
Taxes relatives aux équipements pétroliers	5 000 \$	7 500 \$	2 500 \$	50,0 %
Permis	576 \$	694 \$	118 \$	20,5 %
Électricité et chauffage	4 500 \$	5 300 \$	800 \$	17,8 %
Déneigement et entretien paysager	2 000 \$	3 600 \$	1 600 \$	80,0 %
Entretien et réparations	5 878 \$	7 255 \$	1 377 \$	23,4 %
Télécommunications et terminal de point de vente	1 860 \$	2 352 \$	492 \$	26,5 %
Fournitures de bureau et sanitaires	1 498 \$	1 733 \$	235 \$	15,7 %
Frais bancaires	1 250 \$	1 250 \$	0 \$	0,0 %
Assurances	4 400 \$	5 000 \$	600 \$	13,6 %
Honoraires professionnels	1 500 \$	1 700 \$	200 \$	13,3 %
Frais de garantie bancaire	700 \$	875 \$	175 \$	25,0 %
Publicité	1 920 \$	2 050 \$	130 \$	6,8 %
Coûts environnementaux	500 \$	533 \$	33 \$	6,6 %

**Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un
détaillant en essence ou en carburant diesel**
Mémoire d'OC-APA

Poste	Décision D-2022-017	Proposition ADEQ 2025	Écart	Variation (%)
Frais de cartes de débit et de crédit	19 539 \$	34 046 \$	14 507 \$	74,2 %
Pertes d'inventaire	s.o.	7 611 \$	7 611 \$	s.o.